



# Les procédures à suivre pour la saisine de la M.D.P.H

Toutes les informations concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap sont à retrouver dans [le guide de l'A.S.H 2017-2018](#).

## Les procédures à suivre pour la saisine de la MDPH

---

### Description générale des procédures

- [Procédures et éléments constitutifs du dossier](#)

### Les notifications possibles selon les besoins évalués

- Aide humaine
- Orientation scolaire (Maintien GS, ULIS, EGPA, ULIS Pro)
- Orientation médico-sociale (SESSAD, ITEP, IME, IEM)
- Matériel pédagogique adapté
- [Dispenses d'enseignement](#)

### Documents à télécharger pour les enseignants (Log ETNA obligatoire)

- [Cerfa](#)
- [Cerfa médical](#)
- [Gevasco première demande et ré-examen](#)

M.A.J. le 26/09/2017

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe  
19 boulevard Paixhans  
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 61 58 00